LE JOURNAL POUR TOUS

1er Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

La terre deviendra le paradis des humains.

Le message que nous apporte l'Evangile nous annonce comment la chose arrivera.

La régénération de l'humanité.

SOMMAIRE

Le paradis terrestre. — Il fut perdu par la désobéissance. — Il fut racheté au Calvaire. — L'œuvre sublime du Messie. — Le rétablissement (ou restauration) du paradis. — L'histoire de la croix. — Le développement du caractère est une œuvre importante. — Ce développement aura une grande influence sur la vie future. — Le paradis céleste. — Qui peut y entrer et comment ? — Les hommes iront au paradis ou à la seconde mort qui est la destruction complète.

Texte. — « Je rendrai glorieuse la place de mes pieds ». — Es. 60 : 13.

Le jardin d'Eden est aussi appelé le paradis, le séjour des bienheureux ; il fut perdu pour nos premiers parents par suite du péché, mais notre Créateur tout-puissant, selon ses promesses pleines de grâce,rétablira toutes choses. Il rendra le bonheur terrestre, non seulement à une petite partie de notre planète, mais à la terre entière qui deviendra le paradis de Dieu. Le ciel est le trône de Dieu et la terre est son marchepied et le Seigneur nous dit : « Je rendrai glorieuse la place de mes pieds », « au temps marqué ». L'Evangile nous dit comment ces choses s'accompliront.

La promesse divine faite à Abraham, toutes les familles de la terre seront bénies en ta postérité, comprend le retour de la faveur complète de Dieu, à tous les humains, telle qu'Adam la possédait dans le paradis terrestre, avant de pécher, avant que la malédiction ou sentence de mort fût prononcée contre lui. Les Juifs espéraient que, lorsque le Messie viendrait, il feraient de leur nation et de la Palestine le Royaume de Dieu et rétablirait le paradis terrestre dont leur pays formerait le centre ; les Juifs espéraient aussi que, sous le sage gouvernement du Messie, dont ils seraient les instruments, la loi divine régirait peu à peu tous les peuples et établirait la communion entre eux et Dieu ; ainsi, pensaient-ils, le paradis se rétablirait graduellement.

Le jardin du Seigneur.

C'est parce que le brigand sur la croix partageait cette croyance-là qu'il demanda à Jésus de se souvenir de lui lorsqu'il entrerait dans son règne, dans ce royaume qui établirait la justice sur la terre et ainsi convertirait le monde ; tous jouiraient alors de la faveur divine dans le paradis de Dieu. Notre Seigneur lui répondit que certainement sa requête serait exaucée, qu'il serait avec lui dans le paradis ; mais le paradis n'a pas encore été rétabli, car le Royaume de Dieu n'est pas inauguré actuellement sur la terre ; il s'établira seulement lorsqu'une certaine œuvre sera accomplie en faveur de l'Eglise.

Dieu ne s'était pas proposé de faire de la nation d'Israël son Royaume au sens absolu de ce terme, mais Israël sera associé avec le Royaume des cieux, les Israëlites étant ses représentants terrestres actifs. Dieu se choisit pendant l'âge évangélique une nouvelle nation, Israël spirituel ; il fait ce choix parmi tous les peuples, nations, tribus et langues. Notre Seigneur, à son premier avènement et aussi plus tard, rassembla les Israélites saints qui étaient prêts pour le Royaume ; ensuite, il prit d'entre les autres nations assez de disciples pour compléter le nombre préordonné des membres de l'Eglise élue. Ceux-ci constitueront son Royaume, ce Royaume ne pourra être fondé ou établi en puissance que lorsque l'élection ou sélection sera complète, lorsque les élus seront ressuscités ou changés et seront entrés dans la gloire, étant devenus des êtres spirituels par la puissance de la première résurrection.

Le paradis ou jardin du Seigneur comprend d'une part, la terre qui sera restaurée pour le bien, pour le bonheur des humains terrestres (ce paradis sera accordé comme récompense à ceux qui obéiront, qui observeront les lois du Royaume d'Emmanuel pendant le règne millénaire). Le paradis comprend, d'autre part, la partie céleste, glorieuse du Royaume de Dieu qui est destinée à l'Eglise. Le livre de l'Apocalypse nous parle de ces choses dans la promesse suivante faite aux membres de l'Eglise : « A celui qui vaincra je donnerai à manger de l'arbre de vie qui est dans le paradis de Dieu ».

La régénération du monde.

Les paroles que nous venons de citer sont un message symbolique d'une merveilleuse grandeur ; elles nous donnent l'assurance du bonheur céleste, de la félicité dans la vie éternelle qui sera le lot de tous les disciples de Christ fidèles dans l'âge actuel, de tous ceux qui suivent les traces du Maître dans le chemin étroit. L'Apocalypse nous dépeint l'âge de l'Evangile en entier ainsi que l'âge millénaire, il nous dépeint aussi le paradis rétabli avec la cité céleste, l'Eglise dans la gloire, qui en formera le centre ou en sera la capitale. Le fleuve de la vie, nous est-il dit, sort du trône ; sur les deux rives de ce fleuve de cristal, de ces eaux de la vérité et de la grâce, croît l'arbre de vie, comme celui qui se trouvait dans l'ancien jardin d'Eden.

L'état et la condition futurs de tous les humains seront l'état et la condition qui règneront dans le paradis. La perfection et le bonheur seront le lot de l'Église premièrement, dont les membres seront des êtres spirituels ; ensuite, les anciens dignitaires, qui seront terrestres, posséderont le bonheur et la perfection ; parmi eux se trouveront Abraham, Isaac, Jacob et tous les saints prophètes, les représentants terrestres du Royaume céleste. Le paradis s'étendra graduellement sur toute la terre ; le désert fleurira comme la rose, les lieux solitaires se réjouiront, des sources jailliront dans le désert, selon les paroles d'Esaïe, 35me chapitre.

Les personnes infirmes moralement apprendront à marcher dans le sentier de la justice : elles sauteront certainement de joie, lorsqu'elles auront connaissance de la grâce et de la bonté de Dieu. Les humains auront les yeux de leur compréhension spirituelle ouverts et leurs oreilles débouchées ; alors ils pourront voir et comprendre les bontés, la miséricorde, la justice et l'amour de notre Dieu. « Si vous avez de la bonne volonté et si vous êtes dociles, vous mangerez les meilleures productions du pays », mais les méchants seront retranchés dans la seconde mort. Les frontières du pays s'élargiront petit à petit jusqu'à ce qu'elles s'étendent sur la terre entière et le nombre des humains qui jouiront des délices du paradis se multipliera, si bien qu'à la fin du millénium, toute la race d'Adam aura le privilège de bénéficier de l'amour et de la miséricorde de Dieu témoignés par Christ.

St-Paul et St-Jean, l'auteur de l'Apocalypse, furent transportés en vision dans le paradis et virent les choses merveilleuses qui seront accomplies dans les âges futurs, mais, il ne leur fut pas permis de nous les révéler, car le temps marqué pour cela n'était pas encore arrivé. St-Jean nous donne simplement une faible idée, par certains symboles, des gloires du paradis rétabli.

La rédemption accomplie par Christ.

Nous avons déjà dit que le paradis fut perdu par la désobéissance d'Adam au commandement divin ; Dieu, en prononçant la sentence de mort, retira sa faveur et sa communion à Adam ainsi qu'à nous ses enfants. Il n'y avait pas plus d'espérance en une vie future pour nous qu'il n'en existe pour les animaux ; ceux-ci naissent pour mourir, mais l'homme, créé avec la possibilité de vivre éternellement, perdit ce privilège. Nous rencontrons certains membres de la famille humaine ayant subi l'influence néfaste du péché et de la mort à tel point qu'ils sont tombés plus bas dans la dégradation que la création animale et sont apparemment moins dignes qu'elle de la faveur divine. Dieu, riche en miséricorde et nous aimant d'un amour éternel a cependant pourvu à notre rachat du péché et de la mort, tandis qu'il n'a rien préparé en vue d'une vie future pour la création animale.

Nous trouvons, dans le récit de la croix de Christ, les dispositions de Dieu relatives à la libération des humains, de la sentence de mort prononcée contre eux. Un homme avait péché, c'est un homme qui devait le racheter ; la mort était le châtiment imposé à l'homme ; un homme parfait devait mourir pour libérer le pécheur de la sentence de mort, pour le faire sor-

tir de sa condition de mort, l'élever à la communion avec Dieu et à la vie éternelle. La postérité d'Adam héritait naturellement ses défauts d'ordre mental, moral et physique, et ainsi aucun de ses descendants n'était digne de la vie éternelle ; mais, si les enfants d'Adam ont perdu avec lui le paradis et ses délices par sa chute dans le péché et la mort, ils bénéficient aussi de la rédemption payée par Christ, selon les dispositions de Dieu.

L'œuvre sublime que le Messie accomplira en faveur des humains sera la restitution à chacun d'eux de tout ce qui fut perdu en Eden et racheté au Calvaire. L'apôtre Pierre nous parle de ce rétablissement dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes » et qui s'effectuera par le Messie à sa seconde venue (Act. 3 : 21). Les plans divins ne subissent néanmoins aucun changement ; Dieu a le péché en horreur et il en sera toujours ainsi, selon la sentence de Jéhovah, aucun pécheur n'aura la vie éternelle. La grâce divine n'est donc offerte qu'à celui qui, de tout cœur, recherche le secours de Dieu, qui sent la nécessité de la résurrection, d'un rétablissement, d'un relèvement des conditions de péché et de mort dans lesquelles il se trouve pour arriver à la perfection. Ces choses s'accompliront pour ceux qui ont de la bonne volonté et qui sont dociles ; à ceux-là Esaïe dit de la part de l'Eternel : « Vous mangerez les meilleures productions du pays », c'est-à-dire les fruits du paradis. — Es. 1 : 18-20 ; Act. 3 : 23.

D'autre part, Dieu a de justes dispositions en faveur de ceux dont les actions sont bonnes et nobles dans la vie présente ; ces actions contribuent au développement de leur caractère, ce qui sera un grand avantage pour eux dans la vie future ; ceux qui auront été fidèles arriveront plus vite à la perfection de la vie terrestre. De même, chaque péché commis volontairement, chaque violation de la conscience et des principes de justice contribuent à souiller et à dégrader l'être humain ; les conséquences de ces fautes se feront aussi sentir dans la vie future ; celui qui les aura commises aura de la difficulté à se relever de sa dégradation et à parvenir à la perfection humaine, à obtenir l'approbation divine et la vie éternelle. Si tous les humains pouvaient comprendre ces choses, ils se détourneraient du mal, maîtriseraient leur chair, développeraient ainsi en eux l'être humain véritable et apprendraient à se gouverner eux-mêmes. Quels résultats bienfaisants se manifesteraient ! — Gal. 6 : 7.

Les plans de Dieu.

Quelqu'un se demande peut-être pourquoi Celui qui racheta Adam, toute sa race, ainsi que l'Eden terrestre et qui se propose de rétablir toutes choses, n'a pas commencé son œuvre de rétablissement pendant les dix-huit siècles qui se sont écoulés depuis le sacrifice qu'il fit de lui-même. Les Ecritures répondent que, pendant ce laps de temps, Dieu a accompli une autre partie de ses plans. Le Seigneur rassemble les membres de l'Eglise élue qu'il choisit en Israël et d'entre toutes les nations pour être les aides du Messie dans son Royaume lorsqu'il accomplira, dans sa grâce, l'œuvre de relèvement, de résurrection, de rétablissement des humains. Cette classe de personnes formant l'Eglise est un premier choix que les Ecritures nomment « les prémices (à Dieu) de ses créatures » (Jac. 1 : 18 ; Apoc. 14 : 4). Le monde composé de l'humanité restaurée pourra être considéré comme les seconds fruits ou les fruits de l'arrière saison.

Les Ecritures exhortent ceux qui, au temps actuel, ont le privilège d'avoir des oreilles pour entendre, à accepter l'invitation spéciale adressée aux élus ; elles exhortent ceux qui ont les yeux de la foi à faire leurs efforts pour obtenir la couronne de gloire et une part à l'héritage de Christ qui sont offertes actuellement à une classe de personnes choisie avec soin. « Que celui qui a des oreilles pour entendre entende », que celui qui a des yeux pour voir voie. Ceux d'entre nous qui ont le bonheur, par la grâce du Seigneur, de posséder les yeux et les oreilles de la foi peuvent se réjouir de ce privilège béni. Efforçons-nous donc d'affermir notre vocation et notre élection en vue de la gloire du Royaume céleste, de l'honneur, de l'immortalité, de l'héritage avec notre Seigneur, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs.

L'œuvre de réconciliation de Christ.

Les brigands crucifiés avec le Sauveur avaient perdu tous deux le droit de jouir du jardin d'Eden dont parle la Genèse, du paradis de Dieu, ils l'avaient perdu comme aussi nous tous, à cause de la désobéissance d'Adam. Ces deux brigands naquirent dans le péché, furent conçus dans l'iniquité, dans le péché, leur mère les conçut, selon les Ecritures, et nous sommes tous dans le même cas. Ces brigands furent l'un et l'autre rachetés par le sang précieux de Christ et nous le sommes aussi car Jésus, « par la grâce de Dieu, souffrit la mort pour tous ». « Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier ». — Héb. 2 : 9 ; 1 Jean 2 : 2.

Ainsi, comme nous le comprenons, le Rédempteur nous a rachetés du péché, de la mort, de la chute et a rétabli le paradis pour nous tous, pour les deux brigands et pour toute la race d'Adam. L'Eglise, appelée pendant l'âge évangélique pourra jouir du paradis spirituel, ou du bonheur et de la sainteté au degré le plus élevé. Les deux brigands et les autres humains seront appelés pendant le Millénium. Ils auront l'occasion d'obtenir de nouveau la vie terrestre qui fut perdue, la perfection et le bonheur, l'occasion de pouvoir jouir d'un Eden terrestre qui s'étendra sur toute notre planète. Combien sera grande et merveilleuse l'œuvre que la mort de notre Seigneur aura permis de réaliser. Elle sera beaucoup plus grandiose que nous ne l'avions imaginé.

Ne pensons pas cependant que ces deux brigands entreront au paradis dans des conditions identiques. Si tous deux étaient coupables et voleurs, leurs cœurs d'autre part étaient évidemment dans des dispositions bien différentes ; l'un des deux était endurci comme nous pouvons nous en convaincre par les paroles si rudes qu'il adressa au Rédempteur dont le visage tout entier exprimait la douceur, la pureté et l'innocence « N'est-tu pas le Christ, sauve-toi toi-même et sauve-nous » (Luc 23 : 39). Une telle méchanceté prouve que sa mentalité était très dégénérée et qu'il était un pécheur endurci.

Nous devons nous souvenir pourtant qu'il n'était pas le seul à s'exprimer ainsi, mais que d'autres dans la multitude qui assistait à cette scène firent entendre des paroles tout aussi cruelles ; nous savons aussi qu'il existe de nombreux brigands qui restent en liberté et que, parmi eux, il y en a aussi beaucoup qui sont coupables moralement comme celui dont nous venons de parler, qui ont comme lui de mauvaises intentions, mais qui, par crainte des conséquences, n'ont jamais commis des fautes graves. Nous présumons que certains scribes, pharisiens et docteurs de la loi de ce temps-là étaient, aux yeux de Dieu, plus coupables que ce brigand impénitent ; ils étaient meurtriers par leurs pensées et par leurs actes. L'apôtre Pierre dit à ces derniers : « Frères, je sais que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos chefs » lorsque vous avez crucifié le Seigneur de gloire, « repentez-vous donc et convertissez-vous ». — Actes 3 : 17, 19.

Un paradis terrestre.

L'ignorance, la superstition et la dépravation héréditaire exercèrent leur influence dégradante sur le brigand endurci à un degré que nous ne pouvons pas vraiment apprécier. Le Seigneur jugera ces deux brigands-là ainsi que tous les autres humains. Le brigand repentant recevra certainement une double bénédiction ; il sera béni premièrement à cause de ses dispositions à la repentance, secondement, à cause de la fidélité dont il fit preuve en exprimant son repentir et en témoignant sa sympathie à notre Seigneur dans la détresse. Le Maître avait déclaré que, même un verre d'eau froide donné au plus petit de ses disciples, ne perdrait point sa récompense ; d'après cette parole, le brigand repentant sera récompensé parce qu'il a parlé en faveur du Maître.

Il sera béni dans son propre cœur par ses sentiments miséricordieux qui exerceront une action intérieure ; ce sera là sa première récompense, la seconde lui sera accordée proproportionnellement aux mérites qu'il eut à cette occasion-là et proportionnellement aussi à la grandeur de celui à qui il témoigna de l'affection. Celui qui accorde ses faveurs à un homme juste reçoit une récompense de juste et celui qui honore un prophète reçoit une récompense de prophète nous dit la Bible ; s'il en est ainsi, celui qui honora le Sauveur recevra sûrement une récompense spéciale, comme le Rédempteur peut en accorder.

Le brigand repentant manifesta de la sympathie à Jésus et il se montra aussi honnête ; il dit à son compagnon qui se moquait du Sauveur : «Ne crains-tu pas Dieu, toi qui subis la même condamnation ? Pour nous, c'est justice, car nous recevons ce qu'ont mérité nos crimes, mais celui-ci n'a rien fait de mal » (Luc 23 : 40, 41). Ce n'est qu'en obéissant d'une manière absolue aux divers enseignements du Seigneur contenus dans sa Parole, que le cœur honnête et généreux peut attendre une bénédiction spéciale ; les bénédictions ne peuvent pas être accordées à un humain dans la tombe, et un homme n'est pas toujours récompensé dans la vie présente pour le bien qu'il fait, la vertu d'autre part ne renferme pas toujours en elle-même sa propre récompense.

Notre Seigneur répond à ce sujet d'une manière positive, il dit que ceux qui font le bien seront récompensés à la résurrection des justes, c'est-à-dire lorsque les justes, les justifiés qui forment l'Eglise seront réveillés à la première résurrection. Lorsque le Royaume des cieux aura été établi parmi les hommes, lorsque la résurrection générale des humains qui dorment aura eu lieu peu après, toute bonne et toute mauvaise action, toute bonne parole et toute mauvaise parole auront leur récompense (dans le paradis).

Soyons heureux et réjouissons-nous de ce que, selon les dispositions de Dieu, il y aura un paradis, un paradis terrestre auquel pourront avoir accès tous les membres de notre race, de ce qu'il y aura aussi un paradis céleste accessible à tout membre de l'Eglise engendré de l'Esprit, de ce que, d'autre part, les tourments éternels ne sont pas le lot des incorrigibles, mais bien la destruction éternelle, la seconde mort. Après ces choses, toutes les créatures qui sont dans le ciel et sur la terre diront « A celui qui est assis sur le trône, et à l'agneau, soient la louange, l'honneur, la gloire et la force aux siècles des siècles ! »

Edit. : *Tour de Garde, Société de Bibles et Traités, 10, rue de la Tour-Maîtresse, Genève.*

La brochure illustrée du „Photo-Drame“ vient de paraître. Elle est en vente au prix de Fr. 1.—, prise à Genève.